



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
1er juillet 2003  
Français  
Original: anglais

**Pour suite à donner**

---

### Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2003

15-19 septembre 2003

Point 7 de l'ordre du jour provisoire\*

### **Recommandation de financement par prélèvement sur les autres ressources plutôt que sur les ressources ordinaires**

### **Programme pour la sous-région du Golfe**

#### *Résumé*

La Directrice exécutive présente ci-après une recommandation de financement au moyen d'autres ressources sans imputation sur les ressources ordinaires pour le programme de la sous-région du Golfe, qui couvre l'Arabie saoudite, Bahreïn, les Émirats arabes unis, le Koweït et le Qatar. La Directrice exécutive recommande au Conseil d'administration d'approuver un montant de 8 790 000 dollars à prélever sur les autres ressources, pour la période 2004-2006, sous réserve de versement de contributions à des fins spéciales.

### **La situation des enfants et des femmes**

1. Au cours de ces dernières décennies, le mode de vie traditionnel des pays du Golfe<sup>1</sup> a subi un changement radical dû à un processus de modernisation qui, concentré sur ce court laps de temps, a exercé sur ces sociétés une pression considérable. Sur une population totale de 25 700 000 personnes vivant dans le Golfe, environ 11 500 000 (soit 45 %) ont moins de 18 ans – corollaire du taux d'accroissement annuel élevé de la population, qui est de 3,5 %. La grande majorité de la population du Golfe vit en Arabie saoudite où l'on compte environ 20 millions

---

\* E/ICEF/2003/11.

<sup>1</sup> Aux fins du présent rapport, les pays du Golfe comprennent l'Arabie saoudite, Bahreïn, les Émirats arabes unis, le Koweït et le Qatar.



d'habitants, dont 9 600 000 enfants. D'après les estimations, un tiers de la population du Golfe serait constitué d'expatriés. Au Qatar et dans les Émirats arabes unis, les expatriés représentent quelque 80 % de la population. Les taux élevés du revenu national brut (RNB) par habitant, qui vont de 7 230 dollars en Arabie saoudite à 18 030 dollars au Koweït, s'expliquent essentiellement par la présence de réserves énergétiques considérables dans cette région. Il reste que la production pétrolière de certains de ces pays devrait baisser fortement au cours des 25 prochaines années, d'où l'importance d'une diversification de ces économies et de la mise en oeuvre de réformes structurelles.

2. La situation sociale s'est remarquablement améliorée dans tous les pays du Golfe au cours de ces dernières décennies. Les taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans varient de 9 pour 1 000 naissances vivantes au Koweït à 28 pour 1 000 naissances vivantes en Arabie saoudite. Cela étant, d'importantes disparités sont à relever dans ce domaine, particulièrement en Arabie saoudite. Selon le Programme d'enquête sur la santé de la famille dans le Golfe, les principales causes de décès sont les conditions périnatales, qui sont liées à l'âge et au niveau d'instruction de la mère, et l'intervalle entre les naissances. D'après les estimations, les taux de mortalité maternelle sont nettement inférieurs à 50 pour 100 000 naissances vivantes dans tous les pays du Golfe. Depuis plusieurs années, les taux de couverture vaccinale dépassent largement 90 % pour tous les antigènes.

3. D'une manière générale, les taux de malnutrition sont généralement plus importants que ne le laisseraient prévoir les niveaux élevés du RNB par habitant. Les causes en sont notamment l'anémie et d'autres insuffisances nutritionnelles chroniques observées dans tous les pays de la région, mais plus particulièrement en Arabie saoudite, au Koweït et dans les Émirats arabes unis. Le Programme d'enquête sur la santé de la famille dans le Golfe a relevé une baisse des taux d'allaitement exclusif et une déficience de l'alimentation complémentaire et de l'allaitement artificiel, notamment au Koweït et au Qatar. Des études complémentaires devront être menées pour permettre de mieux comprendre ces pratiques de soins et d'alimentation.

4. Peu de cas de VIH/sida sont officiellement enregistrés dans la région du Golfe, l'Arabie saoudite, par exemple, faisant état de 80 à 90 nouveaux cas par an et d'un taux de prévalence de 0,02 % seulement. L'enquête en grappes à indicateurs multiples de 2000 pour Bahreïn a révélé que 75 % des femmes bahreïnes âgées de 15 à 45 ans connaissaient une méthode de protection contre le VIH/sida, mais que 7 % seulement en connaissaient trois. De plus en plus conscient de la nécessité d'adopter rapidement des mesures préventives, le Gouvernement saoudien a approuvé un plan ministériel de lutte contre le VIH/sida. La prévalence des contraceptifs est contrastée, les taux étant très faibles en Arabie saoudite et dans les Émirats arabes unis et plutôt élevés à Bahreïn. Les taux de fécondité par âge pour les adolescentes âgées de 15 à 19 ans corroborent ces constatations, l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis présentant des taux élevés et Bahreïn un taux très faible. Il apparaît donc essentiel de sensibiliser l'opinion aux questions relatives à la santé de la procréation et au VIH/sida, en visant particulièrement les jeunes.

5. Les taux nets de scolarisation dans le primaire vont de près de 100 % pour les garçons et les filles à Bahreïn et dans les Émirats arabes unis à 81 % pour les garçons et 73 % pour les filles en Arabie saoudite. Cet écart s'explique peut-être par le fait que l'instruction primaire n'est pas encore obligatoire en Arabie saoudite.

Dans tous les pays du Golfe, plus de 90 % des enfants inscrits dans le primaire atteignent la cinquième année. Toutefois, la qualité des services éducatifs et l'égalité d'accès entre garçons et filles à l'éducation de base suscitent des questions. Les programmes scolaires ne sont pas à la hauteur du niveau de développement qu'ont atteint ces pays. La grande disparité des taux de scolarisation dans les structures préscolaires – de 99 % au Koweït à 9 % seulement en Arabie saoudite – est le reflet de politiques différentes. Bien qu'on ne dispose pas d'informations détaillées sur la qualité des programmes préscolaires, il est certain que d'importants progrès restent à faire dans ce domaine, par exemple à Bahreïn. L'éducation de nombreux enfants est assurée à domicile par des nurses et des bonnes expatriées, et l'on n'a pas encore mesuré les incidences d'un environnement polyglotte sur la qualité de la communication et l'éveil précoce des enfants.

6. À divers niveaux, les pouvoirs publics et la société en général prennent davantage conscience des problèmes que constituent la violence à l'égard des enfants et la violence au foyer. Cependant, on ne dispose ni de données concrètes ni de mécanismes permettant de faire face à ces problèmes ou d'assurer la prise en charge des victimes. Si plusieurs pays du Golfe garantissent une protection juridique, les textes sont parfois dépassés ou ne sont pas appliqués de manière cohérente. L'enquête en grappes à indicateurs multiples effectuée à Bahreïn a révélé que 5,5 % des enfants bahreïnites âgés de 5 à 15 ans exerçaient un emploi rémunéré, tandis que 0,5 % d'entre eux s'acquittaient de travaux non rémunérés en dehors de la famille. On ne dispose guère d'informations sur le travail des enfants dans les autres pays du Golfe. Le trafic des enfants employés comme jockeys dans les courses de chameaux, qui a sévi dans toute la région du Golfe, y est désormais interdit ou condamné.

7. Le groupe que constituent les adolescents est relativement méconnu dans les pays du Golfe, comme en attestent l'absence de données et d'études les concernant. L'âge de la responsabilité pénale et du mariage fait toujours l'objet de dispositions juridiques et de politiques qui vont à l'encontre de la Convention relative aux droits de l'enfant. Au sein de leurs écoles et de leurs communautés, les adolescents sont des sujets passifs à qui on ne donne pas l'occasion de se pencher sur leurs propres problèmes pour y trouver des solutions. Les activités extrascolaires sont très limitées, notamment pour les adolescentes. Les adolescents – particulièrement les filles – abordent donc la vie active sans y avoir été suffisamment préparés et en ne disposant que de très peu de possibilités en ce qui concerne l'obtention d'un emploi rémunéré et l'expression de soi. Comme il apparaît clairement, les jeunes tendent à adopter des styles de vie malsains et irresponsables, comme en témoigne l'augmentation des taux de toxicomanie et de prévalence du VIH/sida.

8. En réponse aux rapports nationaux, le Comité des droits de l'enfant a attiré l'attention de chacun des pays du Golfe sur un certain nombre de questions. Il a formulé des recommandations dont plusieurs intéressent la plupart de ces pays; il y souligne notamment la nécessité de : réexaminer la législation, la réglementation et la mise en oeuvre des programmes; mettre en place, à l'échelon national, des institutions indépendantes de défense des droits de l'homme chargées de suivre et d'évaluer la mise en application de la Convention relative aux droits de l'enfant; faire connaître la Convention et associer la société civile à son application; accorder une plus grande attention aux problèmes liés à la santé des adolescents; améliorer les systèmes de collecte de données afin de rendre possible la collecte de données désagrégées, y compris celles relatives aux groupes les plus vulnérables; réexaminer

les programmes scolaires; et mieux promouvoir le droit des enfants à la protection. Des préoccupations ont été exprimées au sujet de la violence envers les enfants, de l'âge minimum du mariage et de la responsabilité pénale et du droit à un nom et à une nationalité. Les pays du Golfe se sont efforcés d'y répondre. Par exemple, l'Arabie saoudite a entrepris d'adopter des dispositions qui garantissent le droit des enfants à un nom et à une nationalité, aux soins dispensés par la famille, à la participation et aussi à la protection grâce à la définition d'un âge minimum de responsabilité pénale conforme aux dispositions de la Convention.

## **Principaux résultats et enseignements de la coopération passée (2001-2003)**

### **Principaux résultats**

9. Jusqu'au milieu des années 80, les activités de coopération de l'UNICEF dans les pays du Golfe avaient pour principal objectif d'améliorer la situation des enfants grâce aux stratégies classiques consistant à fournir des services, à renforcer les capacités et à mener des activités de plaidoyer. Du milieu des années 80 à la fin des années 90, on a fait une place moindre à la prestation de services, en privilégiant l'appui financier et technique à des études et à des enquêtes, ainsi que le renforcement des capacités dans les domaines de la santé, de l'éducation et des droits de l'enfant. En 2001 et 2002, hormis la réalisation d'un nombre limité d'activités relevant de la programmation stratégique, l'accent a été mis sur le suivi de la situation des enfants, le plaidoyer, la planification, la collecte de fonds et l'instauration et le renforcement de partenariats. Le programme de coopération de 2003 a renforcé les interventions dans les domaines du plaidoyer en faveur de la Convention relative aux droits de l'enfant, des soins et du développement du jeune enfant et du développement et de la participation des jeunes.

10. L'élaboration d'analyses de situation par cinq équipes nationales, sous l'égide des cinq Commissions ou Conseils nationaux de l'enfance, est un résultat important des activités de coopération de l'UNICEF. Le Centre de recherche sociale de l'Université américaine du Caire a facilité la mise en oeuvre d'un processus de participation, qui a favorisé une appropriation effective par les Commissions et les Conseils nationaux et l'instauration d'un important partenariat concernant les enfants. Le Conseil de coopération du Golfe mettra en route les analyses de situation, qui ont constitué d'importants outils pour l'élaboration du programme de 2004-2006, et orientera la planification nationale.

11. L'UNICEF a contribué, dans une large mesure, à la prise en compte du problème de la violence envers les enfants dans les programmes nationaux. En octobre 2001, le Fonds a saisi l'occasion d'une conférence médicale nationale sur le code de l'honneur, qui a regroupé 400 médecins de toutes les régions de l'Arabie saoudite, pour aborder la question et 14 documents relatifs à diverses formes de violence envers les enfants ont été examinés. En novembre 2001, un grand atelier régional s'est tenu au Bahreïn sur la protection des enfants contre les phénomènes de la violence et de l'abandon. En mai 2003, lors d'un symposium national tenu à Riyad, l'UNICEF a présenté un document sur la violence envers les enfants. Le Fonds est parvenu à faire interdire dans les textes l'emploi des enfants comme jockeys dans les courses de chameaux, notamment en Arabie saoudite et dans les Émirats arabes unis. Cette initiative s'est en partie appuyée sur les conclusions du

Comité des droits de l'enfant. Aux Émirats arabes unis, un décret royal de 2002 interdit désormais l'emploi des enfants comme jockeys dans les courses de chameaux, tandis qu'en Arabie saoudite le Prince héritier a arrêté une réglementation relative à l'âge minimum des jockeys dans les courses de chameaux, excluant de fait l'emploi des enfants. Au cours de l'automne de 2003, un atelier sur le renforcement de l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant dans les pays du Golfe se tiendra au Qatar.

12. L'UNICEF a efficacement appuyé l'initiative des Hôpitaux amis des bébés. En 2002, six hôpitaux ont été certifiés en Arabie saoudite et deux aux Émirats arabes unis, tous les 12 hôpitaux des Émirats arabes unis devenant de ce fait des hôpitaux amis des bébés. En 2001-2002, l'UNICEF a également joué un rôle de premier plan dans la promotion de l'allaitement maternel, en appuyant : des activités de formation relatives à la gestion de la lactation et à l'allaitement maternel (Qatar et Arabie saoudite), ainsi qu'aux substituts du lait maternel (dans les cinq pays du Golfe); la formation de formateurs (Qatar); l'élaboration de programmes de promotion de l'allaitement maternel (Qatar); et des « semaines de l'allaitement maternel » (dans tous les pays du Golfe).

13. L'UNICEF a joué un rôle clef dans la promotion du concept dénommé « Soins et développement du jeune enfant » et dans la mise en lumière des possibilités d'amélioration de la qualité de l'éducation. L'Université de Toronto a prêté son concours à l'organisation de deux consultations de cinq jours chacune consacrées à ces questions et intéressant tous les pays du Golfe, l'une à Dubaï, en novembre 2002, et l'autre à Riyad, en janvier 2003. Ces consultations, auxquelles ont été associés 21 hauts responsables, ont permis de mettre l'accent sur la nécessité d'un bon départ dans la vie et sur les méthodes d'éveil précoce, la prestation des soins et la mise en place d'un environnement sûr – toutes conditions qui favorisent chez l'enfant la bonne santé physique, l'éveil mental, la sécurité émotionnelle, l'insertion sociale et les possibilités d'apprentissage. Une conférence de suivi sur les soins et le développement du jeune enfant se tiendra à Riyad à l'automne de 2003. La consultation relative à la qualité de l'éducation a permis de mettre en lumière les tendances actuelles, à savoir notamment l'adaptation des salles de classes aux besoins des enfants, l'ouverture de l'enseignement sur le monde et la préparation à la vie active. Les participants ont souligné la nécessité d'élaborer des programmes et des matériaux scolaires adaptés aux contextes locaux et formulé des suggestions et des recommandations relatives à la collaboration future.

14. Au cours des deux dernières années, l'UNICEF a également joué un rôle important consistant à sensibiliser les responsables de la région du Golfe au problème du VIH/sida. Un Groupe thématique des Nations Unies sur le VIH/sida a été établi en Arabie saoudite à la fin de 2002; il est coprésidé par le Ministère de la santé et l'UNICEF et compte avec la participation des Ministères saoudiens de la santé, de l'information, des affaires sociales et de l'éducation, ainsi que d'un certain nombre d'organismes des Nations Unies. En 2003, l'UNICEF fournira un appui technique à la réalisation d'une enquête sur les jeunes qui intéressera toute la région du Golfe et sera mise en oeuvre par le biais des cabinets des Ministres de l'éducation de cette région.

15. D'autre part, l'UNICEF a participé à la mobilisation de ressources en faveur des enfants auprès de partenaires gouvernementaux, de fonds de développement et du secteur privé. Les partenariats qui avaient été instaurés avec des organisations

non gouvernementales et le secteur privé et qui ont été réactivés au cours de ces dernières années ont commencé à porter leurs fruits : c'est ainsi que la Chambre de commerce et d'industrie de Dubaï a entrepris une grande campagne de collecte de fonds en faveur de l'UNICEF et des programmes de santé de la Croix-Rouge en Afghanistan et en Palestine, et en faveur du programme de l'UNICEF destiné à la région du Golfe. Le Programme arabe du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies (AGFUND) a continué d'appuyer les programmes de l'UNICEF dans le monde entier, par exemple en octroyant récemment au Fonds des dons destinés au financement de ses interventions d'urgence en Afghanistan, en Iraq et dans le territoire palestinien occupé. En 2002, le Gouvernement koweïtien a fait don d'un montant de 450 000 dollars destiné à financer l'aide d'urgence de l'ONU à l'Afghanistan. À la fin de 2002, il a été procédé à la nomination de la première Ambassadrice itinérante du Golfe, Suad Abdullah, une actrice koweïtienne de renom, qui a prêté son concours aux efforts de collecte de fonds et mené des actions de plaidoyer en faveur de nouvelles initiatives de l'UNICEF.

### **Enseignements tirés**

16. Si sa présence dans les pays du Golfe a été très discrète au cours des 10 dernières années, l'UNICEF est néanmoins parvenu à démontrer qu'il pouvait être efficace en jouant un rôle de catalyseur, en concentrant son action sur un nombre limité d'interventions et en coopérant avec les structures gouvernementales centrales en vue d'améliorer les conditions de vie des enfants. Les campagnes d'information et de sensibilisation, l'échange des données d'expérience et l'élaboration de politiques ont été déterminants à cet égard. Le programme de 2003, en particulier, a joué un rôle de premier plan. Le Fonds doit continuer de mobiliser les énergies et les ressources auprès des gouvernements, d'autres donateurs et de la société civile, et il doit mettre à profit les atouts que les pays du Golfe ont en commun, à savoir des ressources disponibles et une infrastructure sociale de base bien développée, qui garantit notamment des services destinés aux enfants et aux femmes.

17. Le chevauchement des activités résultant de l'absence de coordination intersectorielle a entamé l'efficacité des interventions du Fonds. Les commissions ou conseils nationaux de protection de l'enfant récemment créés dans chaque pays peuvent, de par leur mandat, corriger la situation. Le renforcement de leurs capacités en matière d'élaboration de politiques et de planification, de coordination et de mise en oeuvre des programmes permettra d'améliorer les résultats et l'efficacité des programmes destinés aux enfants, leur maîtrise et leur durabilité à long terme.

18. Certaines évolutions favorables des sociétés du Golfe et l'adoption, par l'UNICEF, d'une démarche axée sur les droits de l'enfant ont permis au Fonds de plaider plus facilement en faveur d'interventions à réaliser dans de nouveaux domaines. Grâce à un plaidoyer bien documenté et fondé sur des données factuelles, on est parvenu à créer des partenariats autour des nouveaux domaines de préoccupation. Dans le cadre du nouveau programme, l'UNICEF exploitera davantage les possibilités qui lui sont ainsi offertes d'aider à la formulation des revendications des enfants vulnérables ou exclus et de plaider en faveur de la réalisation de leurs droits.

19. La grande qualité des programmes de l'UNICEF est un excellent argument pour la collecte de fonds dans la région du Golfe, qui peut favoriser la mobilisation

de nouveaux fonds pour les enfants du Golfe mais aussi d'ailleurs. Les bases des programmes qui ont été jetées ces dernières années devraient ouvrir la voie à de nouvelles possibilités de collecte de fonds.

## **Programme sous-régional, 2004-2006**

### **Prévisions de dépenses**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Autres ressources</i>
Promotion de l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant . . .	1 851
Soins à la petite enfance et développement du jeune enfant . . . . .	1 955
Épanouissement et participation des jeunes . . . . .	2 260
Coûts intersectoriels . . . . .	2 724
<b>Total . . . . .</b>	<b>8 790</b>

### **Processus préparatoire**

20. L'élaboration du programme de coopération pour la période 2004-2006 a débuté dès 2001, lorsque l'UNICEF et ses partenaires ont lancé le processus des analyses de situation dans les pays de la région. À l'issue des consultations menées en juin 2001 à l'échelon national, les commissions ou conseils nationaux de protection de l'enfant ont pris en main ces analyses. On a constitué cinq groupes de travail nationaux chargés d'examiner les projets d'analyse de la situation et leurs incidences sur les programmes. On a ainsi pu déterminer les grandes priorités devant guider l'élaboration du programme de 2003 et du programme pour 2004-2006 étudié ici. L'Arabie saoudite, Bahreïn et le Qatar ont montré la voie, suivis des Émirats arabes unis et du Koweït, où les commissions ou conseils nationaux de protection de l'enfant n'ont été créés qu'en 2001. En avril 2003, l'Université américaine du Caire a accueilli une réunion stratégique qui a vu la participation de représentants de haut niveau des pays du Golfe et de représentants des bureaux de l'UNICEF d'Arabie saoudite et d'Oman ainsi que du bureau régional. Le secrétariat général du Conseil de coopération du Golfe a, lui aussi, pris une part active au processus et s'est employé à promouvoir une stratégie de protection des enfants à l'échelle du Golfe, articulée autour des questions d'intérêt commun qui se sont dégagées des cinq analyses de situation.

### **Objectifs, principaux résultats et stratégies**

21. L'objectif principal du programme de coopération pour 2004-2006 est d'aider les pays du Golfe à promouvoir et garantir la pleine réalisation des droits des enfants et des jeunes. Les similitudes entre les pays du Golfe, leurs priorités nationales communes et les recommandations issues des analyses de situation plaident pour l'adoption de stratégies de programme à l'échelle du Golfe. Parallèlement, on continuera à recourir à des interventions et à des stratégies spécifiques permettant de répondre aux besoins propres à chaque pays. Le programme soutiendra les activités suivantes : a) mise au point de lois, de politiques et d'activités cadrant avec la Convention relative aux droits de l'enfant; b) valorisation du plein épanouissement de l'enfant, pour lui permettre de mener une existence saine et active et de

bénéficier d'un enseignement de qualité; c) renforcement de la participation et des responsabilités des jeunes afin qu'ils puissent prendre part aux décisions les concernant directement et qu'ils soient mieux préparés à la vie d'adulte.

22. Les principaux résultats attendus de ce programme de coopération sont les suivants :

a) La définition, pour chaque pays, d'un ensemble d'indicateurs de base relatifs aux droits de l'enfant;

b) Le lancement de *Child Info* dans trois des cinq pays du Golfe;

c) La définition, pour chaque pays, d'un ensemble d'indicateurs de base relatifs aux violations des droits des enfants;

d) L'amélioration de la législation, des politiques et des directives en matière de protection de l'enfant;

e) L'augmentation du nombre de parents et d'enseignants qui connaissent avec précision un certain nombre de droits essentiels de l'enfant;

f) L'adoption de politiques en faveur des soins à la petite enfance et du développement du jeune enfant, ou l'amélioration des politiques existantes;

g) L'adoption de politiques en matière d'allaitement et de nutrition conformes aux directives les plus récentes de l'Organisation mondiale de la santé;

h) L'augmentation du nombre des dispensateurs de soins qui connaissent parfaitement huit pratiques précises en matière de soins à la petite enfance;

i) La révision des programmes de l'enseignement préscolaire dans trois des cinq pays du Golfe;

j) La révision des programmes scolaires des deux premières années du cycle primaire, dans trois des cinq pays du Golfe;

k) La révision des programmes scolaires du secondaire, avec notamment l'introduction de cours de préparation à la vie active et d'éducation civique, dans trois des cinq pays du Golfe;

l) L'amélioration de la législation, des politiques et des directives concernant les adolescents, dans trois des cinq pays du Golfe;

m) L'augmentation du nombre d'adolescents ayant une connaissance précise d'un certain nombre de messages primordiaux sur les questions de mode de vie;

n) L'augmentation du nombre de parents, d'enseignants et de responsables des décisions capables d'énoncer un certain nombre de messages essentiels sur les droits des adolescents;

o) L'adoption d'attitudes ou de comportements plus bienveillants à l'égard des adolescents;

p) Le renforcement des possibilités de participation des adolescents.

23. Le programme de coopération comportera les trois programmes suivants : a) plaidoyer en faveur de l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant et suivi de cette application; b) soins à la petite enfance et développement du jeune enfant; c) épanouissement et participation des jeunes. Le premier

programme est multisectoriel et concerne les enfants de toutes catégories d'âge, et les deux autres sont axés, respectivement, sur les jeunes enfants et sur les jeunes.

24. La Convention relative aux droits de l'enfant sert de cadre général à l'appui offert par l'UNICEF. S'inspirant des enseignements tirés des programmes précédents, l'UNICEF renforcera son rôle de catalyseur et inscrira les questions majeures dans les programmes d'action nationaux. Des programmes de formation et des services d'experts étrangers viendront renforcer les capacités à l'échelon central. On renforcera les commissions ou conseils nationaux de protection de l'enfant et les autres institutions en vue de coordonner l'élaboration et l'application de la législation et des politiques pertinentes. Le programme de coopération privilégiera un nombre limité d'interventions fondamentales dans les domaines stratégiques, en s'appuyant sur l'élan imprimé, ces dernières années, sur les résultats des analyses de situation et sur les atouts de l'UNICEF, qui plaidera en faveur de la mise à l'essai de nouvelles approches dans ces domaines stratégiques. Le partage des informations relatives aux pratiques optimales entre les pays du Golfe permettra de mettre en lumière les résultats que l'on peut attendre de telles démarches novatrices.

25. Le suivi et la collecte d'informations seront une autre composante importante de la stratégie appliquée dans le Golfe. On pourra ainsi mieux comprendre la nature et la dimension des problèmes auxquels sont confrontés les enfants, et suivre plus aisément les indicateurs de base relatifs aux enfants. Le processus d'actualisation continue des analyses de situation est une composante essentielle de cette stratégie.

26. On mettra au point des stratégies de collecte de fonds pour soutenir et renforcer les activités menées par le Fonds dans les pays du Golfe et ailleurs. On renforcera les partenariats existants avec les gouvernements, les fonds de développement et le secteur privé, ou l'on en instituera de nouveaux. Les stratégies de collecte de fonds seront complétées par des activités de plaidoyer en faveur de l'accroissement des ressources nationales allouées aux enfants dans la région du Golfe.

#### **Rapprochement avec les priorités nationales et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement**

27. Le processus d'élaboration des cinq analyses de situation a imprimé un élan exceptionnel en faveur des priorités nationales pour les enfants, et ces analyses sont considérées comme des outils fondamentaux pour une planification et une programmation réalistes, tant aux échelons national ou régional qu'à celui de l'UNICEF. Le Qatar, par exemple, s'est lancé dans l'élaboration d'une stratégie nationale en faveur des enfants, en se fondant sur l'analyse de situation. Le rapprochement des analyses de situation et des politiques et programmes nationaux garantira la cohésion des objectifs, des stratégies et des résultats. Le programme correspond bien également aux objectifs et stratégies des plans existants tels que le plan national saoudien de développement 2001-2005, qui est axé sur l'amélioration des performances du secteur public et le renforcement des capacités nationales en faveur du développement social et économique durable, et s'attache tout particulièrement à développer davantage les secteurs de l'éducation et de la santé.

28. Le programme étant de courte durée, il était exclu de le synchroniser avec les bilans communs de pays et les plans-cadres des Nations Unies pour le développement, mais lorsque cela était possible, on a harmonisé les priorités. À

Bahreïn, deux membres de l'équipe gouvernementale chargée de l'analyse de situation participent également à l'établissement du bilan commun de pays. En Arabie saoudite, un processus d'établissement du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour le développement a été engagé, et l'UNICEF cherche à harmoniser les objectifs du processus et ceux de son propre programme.

### **Rapprochement avec les priorités internationales**

29. Le programme proposé cherchera à atteindre les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire en termes de protection des groupes vulnérables, de réduction de la mortalité infantile, d'enseignement primaire pour tous, de promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, et de lutte contre le VIH/sida. Il contribuera également à la réalisation des objectifs énoncés dans la déclaration « Un monde digne des enfants » en termes de protection contre la maltraitance, l'exploitation et la violence, de promotion d'une existence meilleure et plus saine, d'accès à une éducation de qualité et de lutte contre le VIH/sida. Les priorités du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF relatives à l'approche intégrée du développement du jeune enfant et à l'éducation des filles seront couvertes par le programme de soins à la petite enfance et de développement du jeune enfant. La priorité de la lutte contre le VIH/sida et la priorité régionale du développement et de la participation des adolescents seront prises en compte dans le programme de participation et d'épanouissement des jeunes, tandis que la priorité de la protection des enfants contre la violence, la maltraitance, l'exploitation et la discrimination sera couverte par le projet de protection de l'enfant.

### **Éléments du programme**

30. Le programme de **promotion et de suivi de l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant** renforce et complète les deux autres programmes, et ce, par l'intermédiaire de trois projets. Le projet *appui aux politiques et soutien institutionnel* vise à renforcer la capacité institutionnelle des commissions ou conseils nationaux de protection des enfants de façon à en faire des centres de documentation et d'échange qui : observeront l'évolution des indicateurs de suivi des enfants; défendront la cause des enfants; élaboreront et appliqueront des politiques; aideront à l'élaboration de rapports destinés au Comité des droits de l'enfant; et envisageront les mesures à prendre pour donner suite aux recommandations du Comité. Dans le cadre de ce projet, l'UNICEF aidera les pays à adopter ou à améliorer les lois régissant certains domaines clefs, dans l'esprit de la Convention relative aux droits de l'enfant. Le projet *plaidoyer, suivi et base de connaissances* vise à perfectionner les systèmes nationaux de contrôle du respect des droits de l'enfant, y compris *ChildInfo*. Les connaissances générales, y compris les données ventilées par sexe et par âge, sont insuffisantes en ce qui concerne les adolescents et les jeunes, les méthodes d'éducation du jeune enfant, la santé psychosociale et cognitive, la maltraitance des enfants et le VIH/sida. Un appui sera apporté à la réalisation d'études et d'enquêtes visant à actualiser les analyses de situation. Les partenariats avec les médias seront renforcés en vue d'une meilleure sensibilisation du public, ce qui facilitera l'application de la Convention et permettra à un plus grand nombre de parents et d'enseignants de bien connaître les principaux droits de l'enfant. Dans les cinq pays du Golfe, l'exécution du projet *protection de l'enfant* permettra de faire avancer certaines questions ressortant de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention sur l'élimination de toutes les

formes de discrimination à l'égard des femmes avec, par le biais de la révision des lois et des stratégies en vigueur concernant la maltraitance de l'enfant (y compris la mise en place de dispositifs de surveillance et de systèmes d'orientation et de rééducation), l'âge minimum du mariage et de la responsabilité pénale, l'âge de la majorité et le droit à un nom et à une nationalité. Au Qatar, on mettra l'accent sur le respect d'un âge minimal d'accès à l'emploi. L'expérience du recours à la télévision pour sensibiliser le public à la question de la protection des mineurs à Bahreïn sera mise à profit. Le projet vise aussi à renforcer la capacité des principales institutions à évaluer, étudier et résoudre des cas concrets de violation des lois régissant la protection des mineurs.

31. Le programme **de soins à la petite enfance et de développement du jeune enfant**, qui est formé de deux projets et concerne les enfants âgés de 8 ans au plus, répond à la nécessité d'améliorer les méthodes de puériculture, de donner à un plus grand nombre l'accès à un enseignement préscolaire de meilleure qualité et d'améliorer la qualité de l'enseignement au niveau des deux premières années du cycle primaire. Le programme devrait permettre de promouvoir une conception intégrée des soins à la petite enfance et du développement du jeune enfant grâce au renforcement des liens existant entre la santé, la nutrition, l'enseignement et le bien-être psychosocial.

32. Le projet sur *l'art d'être parent et la prise en charge intégrée des maladies de l'enfant (PCIME)*, vise à promouvoir une conception intégrée de la puériculture, en abordant les problèmes de soins liés à l'allaitement exclusif et partiel (en particulier au Koweït et au Qatar), à la malnutrition protéo-énergétique (au Koweït et en Arabie saoudite), à l'anémie, aux micronutriments, au développement psychosocial et à la maltraitance de l'enfant. L'UNICEF fournira une aide au Comité national d'allaitement en Arabie saoudite. Des campagnes médiatiques seront lancées en vue d'approfondir les connaissances des soignants et de susciter chez eux un changement d'état d'esprit et de comportement. L'UNICEF encouragera les pays à adopter de meilleures lois, stratégies et orientations en ce qui concerne les soins à la petite enfance et le développement du jeune enfant et la prise en charge intégrée des maladies de l'enfant. Le projet vise à accroître, d'ici à 2006, le nombre de soignants instruits à huit méthodes de puériculture répertoriées dans le projet et à favoriser l'adoption ou l'amélioration de politiques relatives à la puériculture, à l'allaitement et à la nutrition, conformément aux dernières directives de l'OMS.

33. L'exécution du projet concernant *l'enseignement préscolaire de qualité* devrait permettre à un plus grand nombre d'enfants de bénéficier d'un enseignement préscolaire de meilleure qualité et d'améliorer la qualité de l'enseignement primaire. Dans le cadre de ce projet, on préconisera aussi la généralisation de l'enseignement primaire obligatoire dans tous les pays du Golfe. Un appui sera fourni aux pays en vue de l'élaboration de programmes scolaires répondant notamment aux normes d'un enseignement de qualité ouvert sur le monde. On s'emploiera à promouvoir le principe des écoles adaptées aux besoins des enfants, ainsi que l'application de méthodes de contrôle et de suivi des acquis scolaires. En se référant aux forts taux de fréquentation préscolaire enregistrés au Koweït et au projet d'amélioration de l'enseignement préscolaire qu'il a lancé conjointement avec le Gouvernement bahreïnite, l'UNICEF assurera la promotion d'initiatives semblables auprès d'autres pays du Golfe, en particulier l'Arabie saoudite, où il apparaît en priorité d'améliorer l'accès à l'enseignement. Dans le cadre de ce projet, l'on devrait pouvoir réviser

dans trois des cinq pays du Golfe avant la fin de 2006, les programmes des écoles maternelles et des deux premières années du cycle primaire.

34. Le programme sur **l'épanouissement et la participation des adolescents** se compose de deux projets et vise les enfants qui ont entre 12 et 18 ans. Il s'agit de combler le manque d'informations sur la situation des adolescents, et de faire en sorte que les adolescents acquièrent les compétences pratiques nécessaires et aient davantage de possibilités de s'exprimer, une attention particulière étant prêtée aux inégalités entre filles et garçons et aux problèmes découlant de cette situation. On soulignera aussi le fait que les décideurs et la société dans son ensemble doivent donner aux adolescents la possibilité d'évaluer leurs problèmes et d'y trouver des solutions eux-mêmes. L'appui de l'UNICEF consistera en une assistance technique, et permettra d'organiser diverses activités : des stages de formation et des ateliers, un échange de données d'expérience parmi les pays du Golfe et avec d'autres régions, des campagnes médiatiques, des études, des échanges avec des groupes de réflexion et d'autres activités de recherche opérationnelle.

35. La mise en oeuvre du projet sur les *modes de vie sains* permettra de promouvoir l'élaboration des programmes de l'enseignement secondaire, et notamment les principes d'une éducation de qualité dans les domaines de la préparation à la vie active et de l'instruction civique. On fera campagne auprès des adolescents pour l'adoption de modes de vie sains, en les mettant en garde contre l'abus de drogues, le VIH/sida et la violence. Étant donné les taux de fécondité élevés enregistrés chez les adolescentes en Arabie saoudite et aux Émirats arabes unis, le problème du mariage précoce sera également abordé. L'UNICEF prêtera son aide pour la réalisation d'études et d'enquêtes le cas échéant. À Bahreïn, l'appui de l'UNICEF devrait permettre d'élaborer une stratégie médiatique. Avant la fin de 2006, trois des cinq pays du Golfe devraient avoir modifié leurs programmes d'enseignement secondaire et notamment y avoir inclus la préparation à la vie active et l'instruction civique; la proportion des adolescents ayant assimilé un certain nombre de messages clefs sur les modes de vie sains devra avoir augmenté et l'on disposera d'une meilleure compréhension de la situation, de l'état d'esprit et du comportement des adolescents.

36. Le projet sur *la participation et la démarginalisation aux adolescents* vise à donner aux filles et aux garçons davantage de possibilités de participer à la gestion scolaire et au développement communautaire, aux activités de planification à l'échelon national, aux forums régionaux et sous-régionaux et à la vie des médias. Le rôle joué par les adolescents associés au projet de vente de cartes de voeux au Koweït sera étudié dans la perspective d'un élargissement de leur participation. On fera appel aux médias pour toucher les parents, les enseignants et les décideurs, approfondir leurs connaissances sur les adolescents et provoquer chez eux un changement d'attitude et de comportement à l'égard des adolescents. L'adoption de lois, de stratégies et d'orientations favorables à la cause des enfants est un autre objectif du projet. Son exécution devrait permettre d'augmenter le nombre de parents, d'enseignants et de décideurs capables de citer un certain nombre de messages clefs relatifs aux droits des adolescents, d'améliorer la législation, les politiques et les directives relatives aux adolescents dans trois des cinq pays du Golfe, et de donner aux adolescents davantage de possibilités de jouer un rôle dans la société.

37. **Les ressources prévues au niveau intersectoriel** couvriront les dépenses de personnel et autres, notamment celles occasionnées par le recrutement d'un administrateur de programmes sur le plan international et de cinq agents des services généraux, les dépenses de fonctionnement, les frais de matériel de bureau et les dépenses afférentes à la formation du personnel.

### **Principaux partenaires**

38. Les activités de programme entreprises dans la région du Golfe seront étroitement coordonnées avec celles menées par les autres bureaux de l'UNICEF dans la région, en particulier le bureau d'Oman. Par ailleurs, l'UNICEF poursuivra une collaboration étroite avec les coordonnateurs résidents des Nations Unies en Arabie saoudite, à Bahreïn, aux Émirats arabes unis et au Koweït. Il consolidera également ses alliances avec un certain nombre de partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux.

39. Les pays du Golfe ne peuvent pas bénéficier d'une aide au titre des ressources générales de l'UNICEF, puisque leur RNB par habitant et le taux de mortalité des moins de 5 ans dépassent les seuils fixés par le Conseil d'administration de l'UNICEF. À l'exception d'une modeste contribution provenant du budget d'appui de l'UNICEF, toutes les dépenses de programmes et les frais de fonctionnement seront imputés aux autres ressources, que fourniront dans une large mesure les gouvernements eux-mêmes, qui ont demandé à l'UNICEF de maintenir une présence dans la sous-région. Les contributions des entreprises privées et des organisations non gouvernementales compteront également pour une part importante dans les autres ressources.

40. Les pays du Golfe ont fait d'importantes contributions aux ressources générales et aux autres ressources destinées à d'autres pays. Les Gouvernements d'Arabie saoudite et des Émirats arabes unis ont versé pendant de nombreuses années des montants importants aux ressources générales. Parmi les organisations non gouvernementales donatrices du Golfe, le Programme arabe du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies demeure un donateur de premier plan en ce qui concerne les autres ressources allouées aux autres pays.

41. Étant donné l'expérience acquise et l'ampleur prise par ses interventions dans la sous-région, l'UNICEF y poursuivra sa collecte de fonds afin que la sous-région puisse donner la pleine mesure de ses capacités. Le programme de coopération pour 2004-2006 sera accompagné d'une stratégie de collecte de fonds. Pour financer le programme, l'UNICEF maintiendra la vente de cartes de voeux dans la région du Golfe.

### **Suivi, évaluation et gestion du programme**

42. Le Secrétariat général du Conseil de coopération du Golfe sera le principal partenaire associé à la coordination du programme à l'échelle de la région. Cette fonction sera assumée à l'échelle des pays par les cinq commissions ou conseils nationaux de protection des enfants. Les ministères d'exécution seront les principaux partenaires associés à la planification et à l'exécution des projets.

43. Dans chacun des cinq pays concernés, l'UNICEF s'accordera avec ses partenaires sur des plans d'action triennaux et des plans d'action annuels. Les plans seront élaborés de concert avec les ministères d'exécution et d'autres partenaires,

compte étant tenu des objectifs du programme de coopération et des recommandations formulées à l'issue des examens annuels, qui seront le cas échéant modifiés en fonction des changements intervenus dans le financement du programme et dans les priorités. Le deuxième examen annuel, qui sera effectué à mi-parcours à la fin de 2005, fournira d'importants éléments qui permettront d'apporter les changements voulus au programme et de formuler des suggestions relatives à la coopération future.

44. Un plan intégré de suivi et d'évaluation sera mis au point pour 2004-2006, ainsi que des plans de suivi et d'évaluation annuels. On déterminera les besoins en matière de recherche, d'études, d'enquêtes et d'évaluations en fonction des objectifs et des indicateurs du programme. Ce programme permettra également de renforcer les systèmes nationaux de suivi comportant ces indicateurs.

45. Les interventions prévues pour les cinq pays dans le cadre du programme seront coordonnées par le Bureau de la région du Golfe, situé à Riyad, d'où opéreront le représentant de l'UNICEF, l'administrateur de programme et l'administrateur recruté sur le plan national et chargé du programme des soins à l'enfance et de développement du jeune enfant, assistés d'agents des services généraux. Un administrateur de programme recruté sur le plan international sera affecté à Bahreïn et un autre au Qatar, l'un comme l'autre rendant compte au bureau de la région du Golfe. À l'exception du représentant et des trois agents des services généraux, tout le personnel, y compris les trois administrateurs recrutés sur le plan international, sera financé à l'aide des autres ressources. La Division du secteur privé pourrait décider d'affecter dans la région du Golfe des fonctionnaires chargés de collecter des fonds, dont un administrateur recruté sur le plan international.